

RCS : LE MANS
Code greffe : 7202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00575
Numéro SIREN : 439 881 137
Nom ou dénomination : COVEA COOPERATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2020 sous le numéro de dépôt 6598

Covéa Coopérations

Société Anonyme
au capital de 2 358 226 332 Euros
Siège Social : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon
72030 LE MANS CEDEX 9
RCS Le Mans 439 881 137

Extrait du PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 AVRIL 2020

L'an deux mille vingt, et le 6 avril à 8h30 heures, sur convocation du Président en date du 30 mars 2020, les administrateurs se sont réunis en conseil par conférence téléphonique conformément aux dispositions réglementaires exceptionnelles liées au contexte de crise Covid-19 prévues par l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020.

.....

1- Evolution du conseil d'administration

1.1.1 Cooptations à effet de l'issue du conseil d'administration du 6 avril 2020

- Covéa Protection Juridique représentée par Hélène Béjui-Hugues a démissionné à effet de l'issue du présent conseil d'administration de son mandat d'administrateur. Il est proposé au conseil, conformément aux dispositions légales et statutaires, de procéder à son remplacement et de nommer au poste d'administrateur laissé vacant **Hélène Béjui-Hugues**. Cette nomination prendrait effet à l'issue du présent conseil d'administration pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur.

Le conseil d'administration décide de nommer Hélène Béjui-Hugues en qualité d'administrateur, en remplacement de la société Covéa Protection Juridique démissionnaire. Cette nomination prend effet à l'issue du présent conseil d'administration pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2023.

- La Financière Vivienne représentée par Bernard Barbottin a démissionné à effet de l'issue du présent conseil d'administration de son mandat d'administrateur. Il est proposé au conseil, conformément aux dispositions légales et statutaires, de procéder à son remplacement et de nommer au poste d'administrateur laissé vacant **Bernard Barbottin**. Cette nomination prendrait effet à l'issue du présent conseil d'administration pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur.

Le conseil d'administration décide de nommer Bernard Barbottin en qualité d'administrateur, en remplacement de la société La Financière Vivienne démissionnaire. Cette nomination prend effet à l'issue du présent conseil d'administration pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2023.

- GMF Assurances représentée par Marie-France Orti a démissionné à effet de l'issue du présent conseil d'administration de son mandat d'administrateur. Il est proposé au conseil, conformément aux dispositions légales et statutaires, de procéder à son remplacement et de nommer au poste d'administrateur laissé vacant **Marie-France Orti**. Cette nomination prendrait effet à l'issue du présent conseil d'administration pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur.

Le conseil d'administration décide de nommer Marie-France Orti en qualité d'administrateur, en remplacement de la société GMF Assurances démissionnaire. Cette nomination prend effet à l'issue du présent conseil d'administration pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée

générale qui se tiendra dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2023.

- GMF Vie représentée par Christiane Maurech a démissionné à effet de l'issue du présent conseil d'administration de son mandat d'administrateur. Il est proposé au conseil, conformément aux dispositions légales et statutaires, de procéder à son remplacement et de nommer au poste d'administrateur laissé vacant **Christiane Maurech**. Cette nomination prendrait effet à l'issue du présent conseil d'administration pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur.

Le conseil d'administration décide de nommer Christiane Maurech en qualité d'administrateur, en remplacement de la société GMF Vie démissionnaire. Cette nomination prend effet à l'issue du présent conseil d'administration pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2023.

- La Sauvegarde représentée par Michel Gougard a démissionné à effet de l'issue du présent conseil d'administration de son mandat d'administrateur. Il est proposé au conseil, conformément aux dispositions légales et statutaires, de procéder à son remplacement et de nommer au poste d'administrateur laissé vacant **Hélène Martini**. Cette nomination prendrait effet à l'issue du présent conseil d'administration pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur.

Le conseil d'administration décide de nommer Hélène Martini en qualité d'administrateur, en remplacement de la société La Sauvegarde démissionnaire. Cette nomination prend effet à l'issue du présent conseil d'administration pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2023.

- MAAF Assurances SA représentée par Michèle Beyt a démissionné à effet de l'issue du présent conseil d'administration de son mandat d'administrateur. Il est proposé au conseil, conformément aux dispositions légales et statutaires, de procéder à son remplacement et de nommer au poste d'administrateur laissé vacant **Michèle Beyt**. Cette nomination prendrait effet à l'issue du présent conseil d'administration pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur.

Le conseil d'administration décide de nommer Michèle Beyt en qualité d'administrateur, en remplacement de la société MAAF Assurances SA démissionnaire. Cette nomination prend effet à l'issue du présent conseil d'administration pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2023.

- MAAF Vie représentée par Jean-Jacques Vouhé a démissionné à effet de l'issue du présent conseil d'administration de son mandat d'administrateur. Il est proposé au conseil, conformément aux dispositions légales et statutaires, de procéder à son remplacement et de nommer au poste d'administrateur laissé vacant **Jean-Jacques Vouhé**. Cette nomination prendrait effet à l'issue du présent conseil d'administration pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur.

Le conseil d'administration décide de nommer Jean-Jacques Vouhé en qualité d'administrateur, en remplacement de la société MAAF Vie démissionnaire. Cette nomination prend effet à l'issue du présent conseil d'administration pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2023.

- MMA IARD représentée par Michel Coursat a démissionné à effet de l'issue du présent conseil d'administration de son mandat d'administrateur. Il est proposé au conseil, conformément aux dispositions légales et statutaires, de procéder à son remplacement et de nommer au poste d'administrateur laissé vacant **Michel Coursat**. Cette nomination prendrait effet à l'issue du présent conseil d'administration pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur.

Le conseil d'administration décide de nommer Michel Coursat en qualité d'administrateur, en remplacement de la société MMA IARD démissionnaire. Cette nomination prend effet à l'issue du présent conseil d'administration pour la durée du mandat restant à courir de son

prédécesseur, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2023.

- MMA Vie représentée par Christophe Guettier a démissionné à effet de l'issue du présent conseil d'administration de son mandat d'administrateur. Il est proposé au conseil, conformément aux dispositions légales et statutaires, de procéder à son remplacement et de nommer au poste d'administrateur laissé vacant **Christophe Guettier**. Cette nomination prendrait effet à l'issue du présent conseil d'administration pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur.

Le conseil d'administration décide de nommer Christophe Guettier en qualité d'administrateur, en remplacement de la société MMA Vie démissionnaire. Cette nomination prend effet à l'issue du présent conseil d'administration pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2023.

1.1.2 Changement de représentants permanents à effet de l'issue du conseil d'administration du 6 avril 2020

- MAAF Assurances a fait savoir qu'elle nommait en qualité de représentant permanent Luce Berille en remplacement de Michel Roux à effet de l'issue du présent conseil d'administration.

Le conseil d'administration prend acte de la nomination de Luce Berille en qualité de représentant permanent de MAAF Assurances à effet de l'issue du conseil d'administration du 6 avril 2020.

- MMA IARD Assurances Mutuelles a fait savoir qu'elle nommait en qualité de représentant permanent Michel Gougnard en remplacement de Christian Delahaigue à effet de l'issue du présent conseil d'administration.

Le conseil d'administration prend acte de la nomination de Michel Gougnard en qualité de représentant permanent de MMA IARD Assurances Mutuelles à effet de l'issue du conseil d'administration du 6 avril 2020.

1.1.3 Démission d'un administrateur

Jean-Claude Seys a indiqué démissionner de son poste d'administrateur de la société à l'issue du présent conseil d'administration.

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Jean-Claude Seys à effet de l'issue du conseil d'administration du 6 avril et décide de ne pas procéder à une nomination provisoire en remplacement.

...

Pour extrait,

Fait à Paris, le

20 octobre 2020



Corinne Coué
Secrétaire du Conseil